

Service maladie - Pôle Production  
FSI- 003

Imprimés accessibles sur notre site  
[www.cavimac.fr](http://www.cavimac.fr)  
Pour tout renseignement, contacter le  
service maladie :  
[maladie@cavimac.fr](mailto:maladie@cavimac.fr)

ATTESTATION DE SÉJOUR FSI

A compléter par les structures de  
vie habilitées par la Cavimac

Identification de l'assuré

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_

Numéro National d'identification :

Date de naissance :

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

Identification de la structure de vie effectuant les soins infirmiers  
(à remplir par le responsable de la structure de vie)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

N° Code :         N° Destin :

Téléphone :         E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Caractéristiques du séjour

Secteur médical - FSM  Secteur repos-convalescence - FRC

Période de séjour pour laquelle le paiement du forfait est demandé :

du       au       nombre de jours =

<sup>(1)</sup> Cocher la case correspondante en vous référant au seul accord de prise en charge Cavimac.

\* En cas de demande fractionnée, ne pas rappeler dans cette zone la date initiale d'entrée en Forfait Soins Infirmiers.

Interruption de séjour

Si pendant le séjour il y a eu des interruptions (exemple : hospitalisation, week-end, entrée EHPAD, SSIAD, PUV, etc...), veuillez préciser obligatoirement les informations suivantes :

Dates :

1<sup>ère</sup> interruption du       au       nombre de jours =

2<sup>ème</sup> interruption du       au       nombre de jours =

Ce total sera déduit par la Cavimac du nombre de jours indiqué au cadre **Caractéristiques du séjour**.

Rappel : le FSI est exclusif de toute autre prise en charge de soins effectués par des infirmiers libéraux ou de forfait soins versé par l'assurance maladie (SSIAD, HAD, forfait soins versé aux établissements EHPA, EHPAD, PUV).

Modalités de versement des forfaits

Le versement est effectué sur le compte bancaire ou postal de la structure de vie.

Fait le :

Signature du responsable et cachet de la structure de vie

